Déclic Conseil

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Table des matières

Le handicap 3
Les reconnaissances.....4
Modalité d'accompagnement 5
Aménagements généraux 7
Charte et engagements 8
Nous situer 10

ODÉCLIC Conseil - Desfontaines Laëtitia EI
Rue de Faîtes, 78270 BONNIERES SUR SEINE - Tél : 07-68-64-44-72
Mail : odeclic.conseil@gmail.com- Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - TVA non applicable - article 293 B du CGI
Déclaration d'activité 11788503278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Qu’est-ce que le Handicap

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.

- Toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de santé invalidant ;

- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d’accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons, si cela n’est pas encore fait, de faire les démarches nécessaires afin d’obtenir la reconnaissance de votre handicap.

ODÉCLIC Conseil - Desfontaines Laëtitia EI
Rue de Faîtes, 78270 BONNIERES SUR SEINE - Tél : 07-68-64-44-72
Mail : odeclic.conseil@gmail.com- Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - TVA non applicable - article 293 B du CGI
Déclaration d’activité 11788503278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’état

Quelles reconnaissances possibles?

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap:

• **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

• **PPS :** Délivrée par la MDPH
Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

• **AAH :** Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

• **AEEH :** Délivrée par la CDAPH
L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans.
Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

• **ALD :** Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).
L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques. 5

ODÉCLIC Conseil - Desfontaines Laëtitia EI
Rue de Faîtes, 78270 BONNIERES SUR SEINE - Tél : 07-68-64-44-72
Mail : odeclic.conseil@gmail.com- Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - TVA non applicable - article 293 B du CGI
Déclaration d'activité 11788503278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Modalités d'accompagnement

Qui vous accompagne?

Notre référente handicap sera votre interlocutrice privilégiée :
Laetitia Desfontaines. Contact : laetitia.desfontaines@odeclic-conseil.fr

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de votre accompagnement. Elle est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à l'ensemble de nos prestations dans les meilleures conditions possibles, dans un principe d'équité.

Quelles sont les étapes de votre accompagnement?

Prise de contact par mail, site internet ou téléphone

Entretien individuel pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement

Rédaction du projet d'accueil personnalisé par votre consultante

Envoi de ce projet par mail pour votre validation et/ou vos suggestions complémentaires

Mise en place des aménagements et des modalités pédagogiques le jour de l'entretien ou de la formation.

ODECLIC Desfontaines Laëtitia **EI**
43 Rue de Faîtes 78270 BONNIERES SUR SEINE Tél : 07-68-64-44-72
Mail : laetitia.desfontaines@odeclic-conseil.fr Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - n° TVA intracommunautaire : FR 54902624881
Déclaration d'activité 11788503278

Modalités d'accompagnement

Quelles sont les étapes de votre accompagnement?

Admission

A la suite du premier entretien, l'organisme de formation confirmera l'entrée en accompagnement du candidat auprès du prescripteur ou lui notifiera les causes de refus, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet.
En cas d'admission, la référente handicap informera le candidat sur la proposition à venir d'un parcours d'accompagnement personnalisé, lequel fera l'objet d'une contractualisation avant le début de la prestation.

Mise en œuvre de l'accompagnement

La référente handicap propose un parcours spécifique, raisonnablement adapté aux besoins et aux objectifs de la personne en situation de handicap. Ainsi, après l'évaluation des besoins de la personne, la référente handicap s'assure de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaire, rythmes…), matérielles (aides techniques individuelles…) et pédagogiques (renforcement, modularisation…) permettant l'intégration de la personne handicapée et la prise en compte de la spécificité de son handicap. Un parcours d'accompagnement individualisé est ensuite proposé à la personne handicapée, et fait l'objet d'une contractualisation. La référente handicap exerce tout au long de la formation un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté.

Suivi de notre accompagnement

Un questionnaire de fin de prestation sera remis aux différents acteurs (bénéficiaire, donneur d'ordre…) afin de mesurer le bon déroulé de l'accompagnement . Un rendez-vous téléphonique pourra être programmé afin d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées.

ODÉCLIC Conseil - Desfontaines Laëtitia EI
Rue de Faîtes, 78270 BONNIERES SUR SEINE - Tél : 07-68-64-44-72
Mail : odeclic.conseil@gmail.com- Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - TVA non applicable - article 293 B du CGI
Déclaration d'activité 11788503278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Accompagnement généraux

Accessibilité et aménagement du lieu des salles de réunion:

- Place de parking à proximité (gare de Vernon)
- Salle de réunion accessible par ascenseur, aménagée et proche de l'entrée du bâtiment
- Sanitaires adaptés et proches de la salle de réunion
- Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
- Cuisine adaptée pour les personnes à mobilité réduite
- Présentation et visite du site
- Référent handicap présent sur le centre de formation

Aménagement de la formation :

- Transmission des contenus pédagogique en amont
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de rencontres
- Accompagnement individuel et personnalisé

Aménagements pédagogiques :

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite: (« Voice notebook », « sous titrage »…)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- Envoi des supports pédagogiques et/ou synthèses d'entretien en version numérique à l'issue de la formation
- Formation et information de notre équipe pédagogique au sujet du Handicap

ODÉCLIC Conseil - Desfontaines Laëtitia EI
Rue de Faîtes, 78270 BONNIERES SUR SEINE - Tél : 07-68-64-44-72
Mail : odeclic.conseil@gmail.com- Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - TVA non applicable - article 293 B du CGI
Déclaration d'activité 11788503278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Notre charte d'accompagnement

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. en annexe article D 323-10- 1 du code du travail créé par décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006… « Mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation……les adaptations portent également sur les supports pédagogiques »).

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrée (prérequis, statut…) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques…) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Le public visé est constitué des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005, à savoir :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (Commission Départementale des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, ex reconnaissance COTOREP)
- Les accidentés du travail dont l'incapacité permanente est au-moins = à 10%
- Les titulaires d'une pension d'invalidité Les pensionnés de guerre ou assimilés
- Les titulaires d'une Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)
- Les titulaires d'une Carte d'Invalidité
- Les jeunes de 16 à 20 ans porteurs d'un projet d'apprentissage et bénéficiant d'une notification de droits délivrés par la CDAPH.

ODÉCLIC Conseil - Desfontaines Laëtitia EI
Rue de Faîtes, 78270 BONNIERES SUR SEINE - Tél : 07-68-64-44-72
Mail : odeclic.conseil@gmail.com- Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - TVA non applicable - article 293 B du CGI
Déclaration d'activité 11788503278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

ODéclic Conseil

Notre charte d'accompagnement

Par cette charte, nous nous engageons à :

◆ **Accueillir** dans nos formations le public défini comme éligible, sans discrimination.

◆ **Mettre en œuvre**, en fonction des besoins des personnes handicapées, toutes les adaptations, pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, dans une logique d'aménagement raisonnable

◆ **Mobiliser** une personne référente en matière de handicap, dont la mission est déclinée en quatre axes (procédure d'accueil individualisé, proposition du parcours de formation, mise en œuvre de la formation et suivi individualisé) et permettre à ce référent handicap de participer aux formations qui lui seront proposées.

◆ **Mobiliser l'ensemble** de notre équipe pédagogique, technique ou administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes handicapées.

◆ **Mettre à disposition cette charte**, afin d'informer nos bénéficiaires des engagements pris.

ODÉCLIC Conseil - Desfontaines Laëtitia EI
Rue de Faîtes, 78270 BONNIERES SUR SEINE - Tél : 07-68-64-44-72
Mail : odeclic.conseil@gmail.com- Site internet : odeclic-conseil.fr
Siret :902 624 881 00014 - TVA non applicable - article 293 B du CGI
Déclaration d'activité 11788503278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état